

Les Granges-Gontardes

Département de La Drôme

Plan Local d'Urbanisme

11 . Le Bilan de la concertation

En application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation a été mise en oeuvre tout au long de l'élaboration du PLU.

Désormais, il convient de tirer le bilan de la concertation. Le document de synthèse faisant état des démarches entreprises pour associer, informer les habitants et acteurs du territoire est joint à la délibération arrêtant le projet du PLU.

La commune de Les Granges-Gontardes a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010 dans laquelle elle a fixé les modalités de la concertation :

- Publication d'articles dans la revue municipale,
- Organisation de 2 réunions publiques,
- Diffusion d'informations sur le site internet dans les rubriques bulletins municipaux et comptes rendus des conseils municipaux,
- Mise à disposition d'un registre pour recueillir les doléances,
- Possibilités de rendez-vous particuliers avec des élus référents pour écouter les remarques et/ou répondre aux demandes d'informations complémentaires.

Pour répondre aux objectifs fixés en matière de concertation avec la population, la commune a mis en place plusieurs actions durant la procédure d'élaboration du PLU :

1 - Une première visite de terrain a été organisée avec quelques élus pour prendre connaissance du territoire, et comprendre les enjeux, les attentes et les besoins.

2 - L'urbaniste a eu des échanges avec une représentante d'une association spécialisée dans les questions relatives au patrimoine et celle-ci a participé à une réunion durant laquelle elle a pu transmettre des informations et des documents.

3 - Tout au long de la procédure, plus de 20 réunions avec les élus dont 4 avec les services de l'État associés ont eu lieu pour présenter les documents et échanger sur leur contenu.

4 - Le bureau d'études a rencontré l'ancien directeur de l'entreprise COVED pour visiter le site de ISDND de Roussas, prendre connaissance du projet d'extension et des besoins.

5 - L'urbaniste a rencontré une personne en charge du réseau du Syndicat d'irrigation Agricole.

6 - Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération.

7 - Plusieurs articles ont été publiés dans les bulletins municipaux des mois de janvier 2012, 2013 et 2015 (copies en annexe).

8 - La commune, représentée par son maire et quelques élus, et assistée par l'urbaniste, a organisé deux réunions publiques. Chacune de ces réunions a été annoncée par voie d'affichage, dans le bulletin municipal, et la presse locale. Réunions de concertation ont eu lieu respectivement le 17 juin, et le 28 octobre 2014 dans la salle Maurice Aurelle de 18h00 à 20h00.

L'urbaniste en charge de la réalisation du dossier a présenté, avec l'appui d'un diaporama projeté, les étapes de la procédure, les principaux enjeux émanant du diagnostic, et dans un second temps, le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Orientations d'Aménagement de de Programmation (OAP).

Chacune de ces réunions était suivie de débats. Chaque participant était invité à formuler ses observations, poser des questions auxquelles les élus présents et l'urbaniste apportaient des réponses ou des précisions.

Ces réunions ont mobilisé une quarantaine de personnes. Un journaliste a également assisté aux 2 réunions et publié des articles dans la presse locale. Quelques habitants ont pris la parole pour poser des questions techniques.

9 - Des observations ont été formulées sur le registre :

- Un habitant demande que soient actualisées les limites de la zone inondable relative à La Berre par rapport au POS de 1987.

- Un habitant demande une augmentation des zones constructibles dans les hameaux compte tenu des travaux réalisés pour augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration.

- Un habitant évoque une amplification des phénomènes de crues du ruisseau de La Raze en relation l'extension de la carrière de Roussas, et la nécessité de prise en compte du rapport réalisé par le syndicat de la Berre en 1987 : les parcelles occupées par des constructions situées dans la basse vallée de la Berre ne doivent pas être classées en zone inondable.

10 - Quelques habitants ont fait part de leurs doléances et de demandes particulières dans un courrier adressé à la mairie (9 lettres).

Le Maire et l'élú en charge de l'urbanisme ont reçu ces habitants et ont fait le nécessaire pour bien préciser que les demandes particulières seront étudiées au moment de l'enquête publique par le Commissaire Enquêteur.

Le maire a également transmis aux personnes un courrier d'explication des modalités de la procédure et d'analyse des demandes particulières à l'occasion de l'enquête publique.

Le bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place :

La commune a utilisé tous les outils évoqués dans la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010 afin d'informer et de recueillir les observations de la population.

Un petit nombre d'habitant a bien voulu se déplacer en mairie pour consigner des remarques sur le registre.

Les informations présentées sur le site internet, dans le bulletin municipal et la presse locale ont permis aux habitants d'avoir les éléments nécessaires à la compréhension de la procédure et les enjeux du PLU.

Les réunions publiques ont donné l'occasion aux quelques habitants de s'exprimer sur le contenu des documents présentés, de formuler directement des remarques, et de poser des questions d'ordre technique et général.

Monsieur Le maire et l'urbaniste ont pris le temps de formuler les réponses appropriées aux questions posées.

Les Granges Gontardes

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

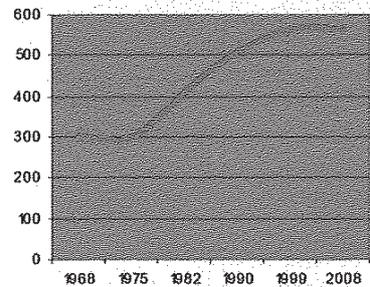
Le Conseil Municipal du 24 novembre dernier a choisi le bureau d'études Mériaux pour l'aider à réaliser son futur PLU.

Une première réunion de travail s'est tenue le 28 novembre et Mme Mériaux s'est aussitôt attaquée à l'étude du « diagnostic préalable », véritable ouvrage de base sur lequel pourront être élaborés les différents documents,

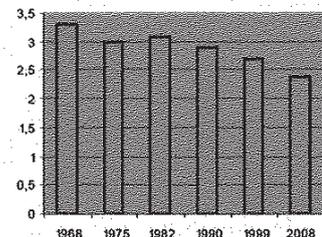
projets et règlements qui constituent un PLU. Ce diagnostic préalable fait un relevé précis de la situation réelle actuelle de notre commune et de son évolution depuis 1968. Sans entrer dans les détails, le Rendez-vous des Granges a choisi quelques thèmes qui vous sont présentés ci-dessous :

Évolution démographique :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	304	302	411	511	563	565
Densité (hab/km ²)	41.9	41.6	56.6	70.4	77.5	77.8



1968	1975	1982	1990	1999	2008
3.3	3	3.1	2.9	2.7	2.4



Taille des ménages :



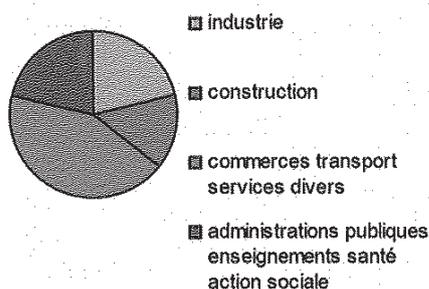
	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	118	139	141	224	242	263
Résidences principales	92	93	123	172	207	235
Résidences secondaires et logements occasionnels	15	22	18	26	20	12
Logements vacants	11	24	0	26	15	16

Caractéristiques du parc de logements :

Parlons-en !

■ Nombre d'établissements par secteur d'activité (au 1^{er} janvier 2010) :

	Nombre	%
Ensemble	28	100
Industrie	6	21.4
Construction	4	14.3
Commerce, transport, services divers	12	42.9
Dont commerce et réparation auto	4	14.3
Administration publique enseignement, santé, action sociale	6	21.4



■ Population de 15 à 64 ans par type d'activité :

	1999	2008
Ensemble	367	354
Actifs en % dont	69.8%	74.5%
- Actifs ayant un emploi	60.5%	68.70%
- Chômeurs	9.30%	5.80%
Inactifs en %	30.20%	25.50%
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	8.70%	6.10%
- retraités ou préretraités	9.30%	11.00%
Autres inactifs	12.30%	8.40%

D'autres réunions de travail sont prévues dans le courant du mois de janvier et des tableaux de présentation des travaux du bureau d'étude seront présentés lors de la cérémonie des vœux de M le Maire à laquelle tous les gontardiens sont conviés le 20 janvier prochain 18h à la salle Maurice Aurelle.

Parlons-en !



Révision du POS en PLU

La première étape de ce travail est terminée : il s'agit du Diagnostic Préalable, document qui établit l'état des lieux de notre commune et sert de base structurante à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier constitue la prochaine étape de la révision du POS en PLU.

Il exprime les objectifs et projets spécifiques des Granges Gontardes en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 15 à 20 ans. Il répond au principe de **développement durable** qui est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des **générations futures** à répondre aux leurs ».

Les objectifs fixés par le Conseil Municipal à travers sa délibération du 25 juin 2010 sont les suivants :

- Augmenter raisonnablement et d'une manière contrôlée le nombre de Gontardiennes et de Gontardiens.
- S'inscrire dans la continuité de la vocation agricole actuelle de la commune.
- Améliorer les services et commerces proposés aux habitants.
- Veiller à développer les activités économiques possibles et adaptées au contexte de la commune des Granges Gontardes.

Plusieurs versions du PADD ont d'ores et déjà été produites par le bureau d'études Meriau. Elles ont fait l'objet, à travers des réunions de travail spécifiques, de débats participatifs au sein du conseil municipal. De nombreuses observations ont été formulées et les échanges constructifs avec le bureau d'études permettent d'en enrichir le contenu.

Actuellement, ce document est encore en cours de construction. Dans le courant du premier trimestre 2013, lorsque le PADD sera réalisé, les informations seront communiquées aux habitants de la commune afin de permettre, dans un second temps, un

Chemin de la Combe d'Ossel

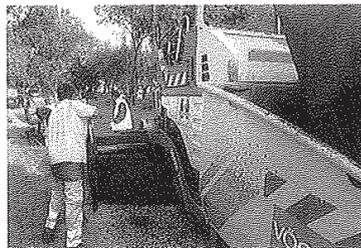
Les travaux sur cette nouvelle voie communale, afin de desservir dans de meilleures conditions les sept habitations existantes et les deux constructions en cours sont enfin terminés.

Ils ont concerné :

- La mise aux normes des réseaux humides : eau potable et eaux usées.
- L'enfouissement des réseaux secs : électricité et téléphone
- L'installation, en réseau enterré, de l'éclairage public
- L'enlèvement de tous les poteaux bois, métalliques et béton
- La pose d'enrobé, après préparation de la sous-couche, sur toute la voie

La commune, en sus de son engagement initial, a pris en charge l'éclairage public et le coût supplémentaire de l'enrobé par rapport au bi-couche prévu mais inadapté compte tenu de la déclivité de la voie. Il reste à mettre en place la signalisation routière.

Grâce à la générosité des deux donateurs des terrains qui ont permis de tracer cette nouvelle voie et à la prise en charge partielle du coût des travaux par les riverains, toutes les habitations sont maintenant desservies par des réseaux et une voie de circulation aux normes, confortable et sécurisée. Ce genre de projet ne peut aboutir qu'avec la bonne volonté de tous.



LES GRANGES-GONTARDES

La commune se dote d'un Plan local d'urbanisme (PLU)

Mardi, la municipalité avait convié les Gontardiens à une réunion sur la présentation du PLU (Plan local d'urbanisme) qui va être mis en place. Elle était animée par le maire, Michel Aproyan, Michaël Durand, conseiller municipal délégué en charge du PLU, et Anne-Laure Mériau, urbaniste à Lyon.

Croissance raisonnable de la population

Comme l'a expliqué le maire, la commune dispose d'un POS (Plan d'occupation des sols) depuis le 15 octobre 1987. Pour mener à bien des projets importants pour le devenir de son territoire, tout en prenant en compte l'évolution de la commune, le conseil municipal a décidé en juin

2010 de passer en PLU.

Celui-ci permettra de poursuivre le développement du village et des principaux hameaux, de prévoir une croissance raisonnable de la population, de favoriser l'accueil d'une population nouvelle et plus jeune, avec un habitat plus diversifié, adapté à des jeunes ménages et personnes âgées, de préserver la vocation agricole du territoire, d'améliorer les équipements publics (école, mairie, cimetière), de favoriser l'installation de nouveaux commerces, de développer les activités économiques, d'améliorer la gestion des eaux pluviales (création d'un bassin de rétention au niveau de la carrière), de protéger la ressource en eau potable en augmen-

tant sa capacité (projet de forage), de préserver les paysages et les milieux naturels.

Une phase de concertation est ouverte

Anne-Laure Mériau a présenté la synthèse sur l'état initial de l'environnement et l'analyse socio-économique de la commune (avec ses atouts, points faibles et enjeux/orientations). Les Gontardiens seront associés à l'élaboration du PLU lors de deux réunions publiques. Des informations seront diffusées sur le bulletin municipal et le site Internet. Une boîte à idées est aussi disponible à l'agence postale. Les habitants qui le souhaitent pourront rencontrer le maire ou Michaël Durand. Premier rendez-vous le



Michaël Durand et Michel Aproyan aux côtés d'Anne-Laure Mériau qui explique ce qu'est un PLU à la trentaine de Gontardiens présents.

1er juillet de 18h à 20h (prendre rendez-vous avec le secrétariat de la mairie). Cette phase du projet devrait s'achever à l'automne. Après validation par l'Etat, ce sera

au conseil municipal de le faire à son tour. L'enquête publique se déroulera fin 2014 ou début 2015. Le commissaire enquêteur recueillera tous les avis durant un mois.